



Lentilly, le 6 juin 2011

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Conseil Municipal du 30 mai 2011

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique le 30 mai 2011 en Mairie. La présidence était assurée par Monsieur le Maire, Jacques VIAL.

Etaient présents (25-vingt cinq) : M. ALLOINGT Pascal, M. BOCCOZ Michel, Mme CHAVEROT Virginie, M CHAVOT Hervé, M COLLAUDIN Raymond, Mme DABROWSKI Catherine, Mme DAS NEVES Muriel, M. DELORME Jean-Pierre, M DENARD Patrice, M DESSEIGNET Robert, Mme DIMINO Martine, M. DUFFY Christian, M FORT Frédéric, M GONDARD Jean, M GRIMONET Philippe, Mme HAMADENE Frédérique, Mme HOSTACHE Viviane, M. MENS Christian, Mme PAPOT Nicole, Mme SORIN Nathalie, Mme TEDESCHI Sylvie, Mme VAGNIER Nicole, M VIAL Jacques, M VIALON Roger, Mme ZELEZ Andrée

Etaient excusés (représentée par) (2-deux) : Mme MILLIERY Christiane (M DELORME), Mme PITIOT Claire (Mme VAGNIER)

Monsieur VIALON Roger est élu secrétaire de séance, **à l'unanimité.**

Date de convocation : 23 mai 2011

Le Conseil Municipal,

- **par vingt (20) voix pour,**
- **deux (2) voix contre (R. Collaudin, JP. Delorme),**
- **cinq (5) abstentions (N. Vagnier, N. Papot, V. Hostache, C. Pitiot et J. Gondard)**

approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 mars 2011.

1. Démission de Madame Hélène BOUTHORS et installation de Monsieur Michel BOCCOZ (Jacques Vial)

Par courrier daté du 22 mars 2011 mais remis à Monsieur le Maire le 29 mars 2011, Madame Hélène BOUTHORS a informé de sa démission de conseillère municipale.

Par application de l'article L270 du Code électoral, le suivant de liste remplace le conseiller démissionnaire. Il s'agit dans ce cas de Monsieur Michel BOCCOZ qui a accepté ce mandat.

Monsieur le Maire a procédé officiellement à l'installation de Monsieur Michel BOCCOZ.

Le mandat de Monsieur Michel BOCCOZ a débuté dès le 29 mars, date à laquelle la démission de Madame Hélène BOUTHORS a été exécutoire.

2. Modification de la composition des commissions municipales

Comme suite aux demandes formulées par madame PAPOT, madame HOSTACHE et monsieur BOCCOZ, le conseil les a autorisés à intégrer les commissions qui correspondent à leurs vœux comme tel :

- **Monsieur Jean GONDARD** remplace Hélène BOUTHORS, à la Commission Jeunesse, Sport et Culture
- **Madame Viviane HOSTACHE** remplace Hélène BOUTHORS, à la Commission Solidarité
- **Madame Nicole PAPOT** remplace Richard ATUYER et, **Monsieur Michel BOCCOZ** remplace Jean GONDARD à la Commission Finances
- **Michel BOCCOZ** remplace Hélène BOUTHORS, à la Commission Démocratie Locale.
- Et enfin, **Jean GONDARD** remplace Madame Hélène BOUTHORS au CCAS

3. Désignation des électeurs de la commune, destinés à remplir les fonctions de jurés des Cours d'Assises

Conformément aux dispositions de l'article 260 du Code de procédure pénale, chaque commune doit désigner chaque année par tirage au sort les électeurs destinés à être jurés des Cours d'Assises.

Cette répartition est effectuée proportionnellement à la population officielle.

Ainsi le département du Rhône doit désigner 1 323 personnes, dont 12 pour la commune de Lentilly.

Le tirage au sort doit avoir lieu publiquement, à partir de la liste générale des électeurs.

Chaque commune doit donc établir une liste dite préparatoire, comportant pour Lentilly douze (12) noms. Ensuite, le Premier Président de la Cour d'Appel arrêtera la liste des 40 jurés titulaires qui formeront la liste de session, ainsi que les 12 jurés suppléants à partir des listes définitives communiquées par l'ensemble des communes du Département.

La liste préparatoire ne doit comprendre que des personnes ayant au moins l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit, en l'occurrence 2012.

Les jurés doivent donc être nés avant le 1er janvier 1990.

Le nombre de noms tiré au sort est triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral :

✓ soit à Lentilly quatre (4) jurés, donc $4 \times 3 =$ **douze (12) noms tirés au sort.**

La loi n'a pas précisé les modalités pratiques du tirage au sort. A Lentilly, nous avons retenu la méthode préconisée par la Préfecture :

- A partir de la liste électorale générale, nous devons désigner douze (12) noms.
- Un premier tirage donnera le numéro de la page et le second tirage la ligne et par conséquent le nom du juré ; et ainsi de suite, 12 fois.

Le tirage au sort a eu lieu et la liste est ainsi dressée :

- 1. M DEGUERGUE Pierre Roger**
- 2. Mme HOSS Isabelle**
- 3. Mme MONTANI Nicole Josette**
- 4. M BURGEVIN Yves Patrick**
- 5. Mme BAGHDASSARIAN Nathalie**
- 6. M ALONSO Jean Jacques**
- 7. Mme PEREZ Anne Marie**

8. M BRAÏK Ali
9. Mme SCHNEIDER Jeannette
10. Mme GOMEZ Liliane
11. M CHEVILLARD Jean Marc
12. M ZOLLER Michel Raymond

4. Demande de subventions

L'année dernière, notre conseil a délibéré afin de solliciter de nos élus nationaux une aide financière pour certains projets communaux.

Ainsi, 3 dossiers concernant le financement de l'Espace Culturel ont été constitués et envoyés

- A Monsieur Le Député Patrice Verchère,
- A Monsieur Le Sénateur, Gérard Collomb,
- A Madame La Sénatrice, Christiane Demontès

Pour 2010, ces derniers dossiers n'ont pas été retenus, mais nous les avons représentés au titre de l'année 2011.

A l'appui des pièces administratives, il est nécessaire de fournir une délibération de moins de trois mois.

Il a été demandé au Conseil Municipal de solliciter

- Auprès de Monsieur Patrice Verchère, Député, un subventionnement concernant le mobilier de la médiathèque.
- Auprès de Madame Christiane Demontès, Sénatrice un subventionnement concernant l'informatisation de la médiathèque.
- Auprès de Monsieur Gérard Collomb, Sénateur un subventionnement concernant l'achat et l'installation de gradins pour la salle de spectacle.

A L'UNANIMITE, le Conseil Municipal décide de solliciter

- **un subventionnement concernant le mobilier de la médiathèque auprès de Monsieur Patrice Verchère, Député**
- **un subventionnement concernant l'informatisation de la médiathèque, auprès de Madame Christiane Demontès, Sénatrice**
- **un subventionnement concernant l'achat et l'installation de gradins pour la salle de spectacle, auprès de Monsieur Gérard Collomb, Sénateur**

5. Demande de retrait de la commune de la Tour de Salvagny du SIEVA

La commune de la Tour de Salvagny a exprimé sa volonté de ne plus adhérer au SIEVA.

La Préfecture du Rhône en date du 26 novembre 2010 précise que le retrait de la commune de la Tour de Salvagny du Syndicat Intercommunal des Eaux du Val d'Azergues doit faire l'objet d'une procédure classique de retrait, à savoir une demande de retrait de la part de la commune, suivi d'un accord de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale, puis des communes membres dans les trois mois suivant la notification de la délibération du syndicat.

Vu la délibération de la commune de la tour de Salvagny en date du 3 février 2011 sollicitant son retrait du Syndicat Intercommunal des Eaux du Val d'Azergues dans un souci de rigueur juridique, de cohérence globale des compétences du grand Lyon et d'homogénéité entre toutes les communes de la Communauté Urbaine.

Considérant que le SIEVA poursuivra par convention l'exploitation du réseau d'eau potable de la commune de la tour de Salvagny et qu'un accord a été trouvé pour définir les conditions financières et patrimoniales de ce retrait.

Vu la délibération du SIEVA, en date du 18 mars 2011 approuvant à l'unanimité le retrait de la commune de la tour de Salvagny du SIEVA,

Il est demandé au conseil municipal d'approuver ce retrait.

A L'UNANIMITE, le Conseil Municipal approuve le retrait de la commune de la Tour de Salvagny du Syndicat Intercommunal des Eaux du Val d'Azergues.

6. Désignation d'un représentant au Conseil d'Administration du Collège

Madame Hélène BOUTHORS faisait partie du conseil d'administration du collège en qualité de suppléante, la démission rend le poste vacant.

Il est demandé aux conseillers municipaux d'élire un nouveau délégué suppléant pour représenter la commune au conseil d'administration du collège Jacques Coeur.

Mesdames DAS NEVES Muriel & HOSTACHE Viviane sont candidates pour représenter la commune au conseil d'administration du collège Jacques Cœur.

Après vote à bulletin secret, les résultats sont les suivants :

- ✓ **Nombre de bulletins : 27**
- ✓ **Muriel DASN NEVES : 16**
- ✓ **Viviane HOSTACHE : 11**

A la majorité, Madame DAS NEVES est élue Déléguée Suppléante pour représenter la commune au conseil d'administration du collège Jacques Coeur.

7. Contrat entre la commune de Lentilly et Pôle Emploi

Par délibération en date du 13 octobre 2004, notre conseil municipal avait autorisé Monsieur Le Maire a signer avec l'ANPE (Pôle Emploi aujourd'hui) une convention de partenariat dont l'objet était de permettre d'accéder, via PARTENET, à toutes les offres référencées auprès de l'ANPE.

Cette convention devenue caduque du fait de sa durée mais aussi de la disparition de l'ANPE remplacée par Pôle Emploi, **il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer une nouvelle convention aux mêmes conditions et au même objet.**

A L'UNANIMITE, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une nouvelle convention aux mêmes conditions et au même objet.

8. Création de deux postes et nouvel organigramme

Le personnel territorial au service de notre commune forme un organigramme qui fluctue sans cesse par le fait de départs en retraite ou de départs dans d'autres collectivités et par l'arrivée de nouveaux agents.

a/ Augmentation du temps de travail d'un Adjoint Administratif

Il est proposé aux conseillers municipaux de modifier le temps de travail d'un employé des services administratifs affecté principalement à la comptabilité et de lui confier des missions supplémentaires.

Ces missions se situeraient dans le domaine associatif et périscolaire.

En conséquence, il est demandé au conseil municipal de créer un poste d'Adjoint Administratif de 2ème classe à temps plein avec les missions suivantes :

- **Comptabilité**
- **Domaine associatif**
- **Domaine périscolaire**

b/ Dans un deuxième temps, nous supprimerons le poste de l'agent à mi-temps.

c/ Création d'un poste d'Adjoint du patrimoine 1^{ère} classe ou 2^{ème} classe :

Dans le cadre du fonctionnement de la future médiathèque, il a été prévu dès le début de l'opération d'embaucher un agent à ½ temps afin de seconder la directrice.

Nous vous demandons de créer le poste d'Adjoint du patrimoine de 1^{ère} ou 2^{ème} classe à ½ temps afin de pouvoir procéder à la publication de l'offre d'emploi, aux entretiens et de respecter les délais propres à la fonction publique territoriale.

L'embauche est prévue environ un mois avant l'ouverture de la structure.

- **Par 18 (dix huit) voix pour,**
- **3 (trois) abstentions (M Gondard, M Denard et Mme Papot)**
- **Et, 6 (six) voix contre (M Collaudin, M Delorme, Mme Milliere, M Boccoz, Mme Pitiot et Mme Vagnier)**

Le Conseil Municipal crée

- **un poste d'Adjoint Administratif de 2ème classe à temps plein avec les missions suivantes comptabilité, domaine associatif, domaine périscolaire**
- **un poste d'Adjoint du patrimoine 1^{ère} classe ou 2^{ème} classe**

9. Décisions prises en application de l'article L2122-22 du CGCT.

Plainte pour harcèlement déposée par Monsieur GOLFIER :

L'affaire a été classée sans suite par le procureur.

Plainte pour harcèlement déposée par Madame BOURSIER :

L'affaire a été classée sans suite par le procureur.

PLU

Divers recours contre l'approbation du PLU ont été déposés :

- Un recours gracieux par M JOUVE
- Un recours gracieux par mesdames VAGNIER, HOSTACHE, PAPOT, PITIOT et MILLIERY et messieurs DELORME, GONDARD et COLLAUDIN
- Un recours gracieux par M SOLER

Un recours gracieux par Sauvegarde de l'environnement et du cadre de vie Lentillois

Tous ces recours gracieux ont été refusés.

- **Monsieur Le Maire a choisi Maître PETIT du Cabinet ADAMAS pour défendre les intérêts de la commune dans ces affaires.**

DIVERS

Recours de Madame VAGNIER auprès du tribunal Administratif de Lyon, pas d'éléments nouveaux.

Malfaçons suite à la construction de la maison de la petite enfance :

Les responsabilités de l'entreprise PERRONTIN et de l'entreprise SAULNIER sont reconnues par l'expert judiciaire. Une transaction est en cours.

Recours contentieux de M BROCCA

Ce dernier a saisi le Tribunal Administratif de Lyon en vue de voir prononcer l'annulation d'un permis de construire délivré à Madame IMBERT

Marchés publics :

- Mobilier médiathèque : suite à la procédure de MAPA, le marché a été attribué à SCHLAPP MÖBEL pour la somme de 72 434.54 euros TTC pour le lot 1 mobilier modulable et 25 301.19 euros TTC tables, chaises....
- Gradin de la salle de spectacles : marché en cours
- Marché informatique : en cours

Logement 1^{er} étage rue du Joly/parc de la mairie

Ce logement a été loué à madame GIRAULT Audrey.

Informations diverses

- Non renouvellement du contrat ASVP, Sébastien NESMES

La séance est levée à 22h45.

Le Maire,
Jacques VIAL